

Mandement
en forme de Commission

aux biens immobiliers

Pour juger d'une faimée de
barter de plusieurs fuites
du françois de lion marchand
Espagnol

Qua 31 Janvier 179

Ordre par la grace

de Dieux de grace au temps
et place l'an grand
16^e de monseigneur le Roi
sainte et dilection noble procureur du
affaire et remontrer que j'as
mon autre deces patente donne
au Plessier L'ouvre Le Louvre

Le 9^e j'avois ce fevrier mil quatre
cent et soixante six hui nous
auons mandé a notre frère chev
et bien une guillaumement
premier bussier en notre parlé.
De Toulouse que l'ilz eux
apparaissoit que l'ix chargée
saffran que en l'an quatorze
cem soixante six hui turent
arrêtés et mises d'un nomme
Ternure et allan, naguères en
particulier de la monnoye de
Toulouse tuseun et appartenant
à francois et Riom marchand
Comme us a la ragoce il fit
Commandement aux et allan
d'enlever des mains, ou a les
pleiges et cautions, et encaus
d'opposition notre main garnie,
qu'il adjousta lez et allan
quesen pleiges poudreux pour
ce qui a esté et ait pavé. vincenç

lequel vous bail. Son procès
 verbal, mais pour ce que parmi elles
 celles de la connoissance que je fais
 avec. J'affranchis ne vous. Je
 connais, vous faire difficile,
 d'en convaincre comme c'est notre
 est procurer, ce qui requiert
 une prudence pour quoy nous
 les choses échouent. Connue et
 vous mandons ce pour ce que le rest.
 information, et procès verbal
 fait parler guillaume vincent,
 mestre faites ensemble autres
 charges. En forfaiture qui mestre
 faites al'encoutre du et dallas
 toucham le fait dire. J'affranchis
 et son ja envoies par deux a vous
 connettour par ce que devant et
 quelact cause matière et question
 toucham le fait dix charges. I
 de l'affran, vous connaissez
 occirez et determinés en sucre

Donnez et assignez votre sentence
et jugement aiuy que verrez estre
actaire par raison, car aiuy nous
voulons et nous plait estre fait,
monobtenu, quelact matiere ne
dejaenue en faire cez von offices
« qu'on veuille dire que moyez
auoir connoissance d'autres causes
et matieres de quelconquer ordres
et lettres aee contraires etonne a
Mlesir enaspare ces tourves
le 1^{er} J^un^e et dernier jour de janvier
l'an egrace 1479. eede notre
regne le 1^{er} aiuy signe paule
Roy & son Marie.